Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conseil pour un recours après achat

Par jonjon37

Bonjour,

Pouvez-vous m'aider concernant un très grave problème, je vous explique:

Nous avons achetez avec ma femme une maison (des années 70) en octobre 2015. Hors je viens de m'apercevoir il y a quelques semaine un énorme fissures. Celles ci est traversante, en fait c'est une partie du pignon de la maison que s'est affaissé à cause du sol qui lui aussi c'est affaissé.

J'ai fait venir un expert qui m'a confirmé cela et qui a mis en évidence un défaut d'entretient gouttière + récupérateur d'eau des anciens propriétaires. En gros, l'endroit à toujours était à l'eau et là, avec la sécheresse, le terrain s'est déstabilise.

Nous sommes dépité avec ma femme, cela fait même pas deux ans que nous sommes là et n'avons pas les moyens d'engager plusieurs dizaine de milliers d'euro pour faire des travaux de reprise en sous oeuvre...

J'ai déjà fait la déclaration en mairie mais le maire s'en fiche un peu...

Ce qui est grave, c'est que la structure de la maison est impactée et si cela s'aggrave avec le temps, je vous laisse imaginer.

Donc est-ce que à votre avis, je peux avoir un recours quelconque ? je vais faire un courrier au ancien propriétaires ainsi qu'au notaire mais je ne sais pas comment tourner cela...

SVP aidez moi....